

M. Mathieu MELON
Aquitaine Conseil Formation France-AC2F
101 Avenue René Antoune

33320 EYSINES

Vandœuvre, le 08 Décembre 2016

Département formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Ref : F2016/GME/115/1255781

Objet : Demande d'habilitation Prévention des risques liés à l'activité physique - industrie, BTP, commerce

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre organisme au dispositif de formation :

Acteur Prap-IBC

et à l'examen de votre dossier par votre CARSAT/CRAM/CGSS/CSS de rattachement et par la commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 17/11/2016, nous avons le plaisir de vous informer que votre organisme :

Est habilité à dispenser la formation pour une durée de 5 ans à partir du 17/11/2016 jusqu'au 17/11/2021

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le numéro d'habilitation suivant : 1025003/2016/Prap-IBC-01/O/01

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS